

02.12.2007

La Dépêche du Midi

Edition TARN

La Dépêche du Dimanche

Dim. 2 Déc. 07

# TARN

**Larroque.** La préfecture n'a pas posé d'interdiction formelle à l'exercice de la vénerie mais appelle à repartir sur de meilleures bases.

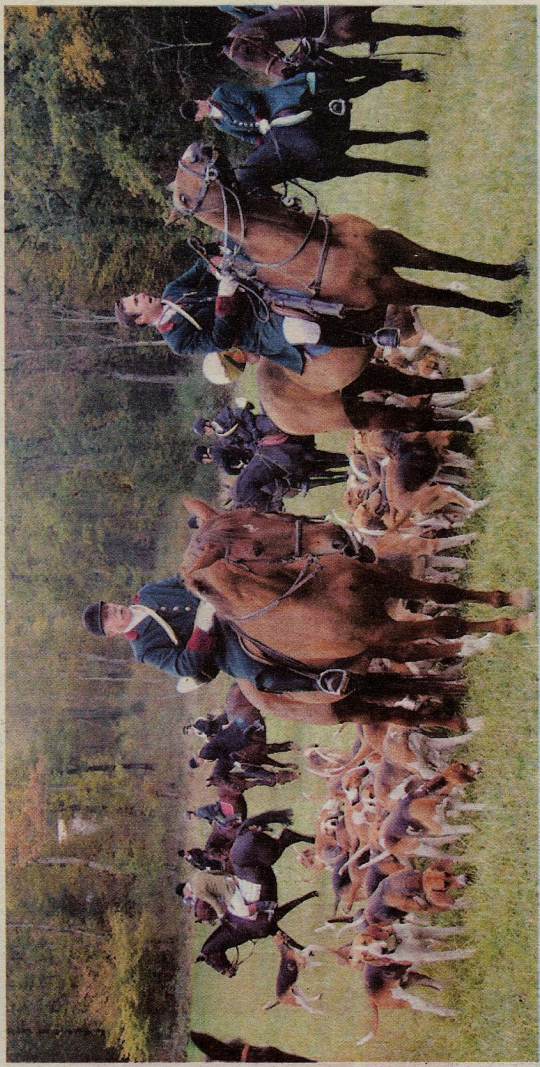
## La chasse à courre peut reprendre en Grésigne

**N**e pas dépasser les limites de la forêt. Ne pas suivre un cerf s'il sort de ces limites». Le secrétaire général de la préfecture du Tarn, Eric Maire rappelle les règles pour les pratiquants de la chasse à courre en forêt de Grésigne. Un mois après l'incident qui s'était produit au lieu dit Les Abriols sur la commune de Larroque, l'équipage de chasse peut donc reprendre son activité. Ce samedi, la chasse a été suspendue, «une manifestation de la bonne volonté de l'équipage» selon Eric Maire. La décision de la préfecture fait suite à une réunion qui s'est déroulée mercredi dernier à la mairie de Larroque. Étaient présents le maire, le secrétaire général de la préfecture, de nombreux riverains ainsi que des représentants de l'organisation nationale des forêts, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, et de la fédération départementale de chasse.

Le maître de l'équipage de Grésigne, bien que convié, n'était pas présent. Eric Maire explique que «la forêt est un bien commun, la chasse à courre est licite et a le droit de se dérouler. Mais cela doit se faire en respectant les habitants. L'équipage va se réorganiser pour le faire dans de bonnes conditions et partir sur de meilleures bases», poursuit-il.

«PRISE DE CONSCIENCE» L'équipage se réunira samedi prochain pour une assemblée générale. Le président de la fédération nationale des équipages de vénerie sera présent pour apporter sa caution. «Lui aussi était inquiet de cet incident. Il y a une véritable prise de conscience», ajoute Eric Maire. De leur côté, les habitants continuent de demander l'interdiction de la chasse à courre sur le secteur. «Cela fait des années que nous recevons promesse sur

promesse. Et les accidents sont de plus en plus graves», rappelle Daniel Fleckinger, habitant des Abriols. «Tout le monde sait qu'ils ne respectent pas leurs engagements. Si aujourd'hui, la préfecture cautionne la reprise de la vénerie dans les mêmes conditions, nous la tiendrons pour responsable en cas de nouvel incident», ajoute-t-il. La pétition lancée après l'incident du 3 novembre a déjà recueilli près de 2600 signatures. Ils la remettront au député Thierry Carcenac dans la semaine.



L'équipage de Grésigne avant la chasse du 3 novembre qui s'était mal terminée. Photo DDM Archives

Jean-Baptiste Miquel